

## Compte rendu de la table ronde : ACTIONS COLLECTIVES et PLAIDOYERS

Vendredi 20 juin 2025 – 14 participants (liste jointe)

Comment légiférer sur la fraternité ?

La fraternité une valeur, sur le plan philosophique et humaniste, c'est le sens moral. Pour la République, un principe souverain sur le plan juridique et législatif.

Exemple qui a fait jurisprudence, du procès de l'agriculteur Cédric Herrou de la vallée de la Roya, condamné lourdement pour avoir transporté les migrants. Le Conseil Constitutionnel, par une décision du 6 juillet 2018, a annulé tous les jugements et l'a réhabilité parce que « la fraternité, principe constitutionnel, qualifiée d'idéal commun par le préambule de la constitution du 4 octobre 1958, est reconnue comme l'une des composantes de la devise de la République par l'article 2 de ladite Constitution ... » (arrêt de la cour de cassation, chambre criminelle du 9 mai 2018. au nom du principe souverain de « fraternité » ce principe de la République a été doit être respecté.

Alors, aujourd'hui, là où nous en sommes, que sommes-nous prêts à faire ? Dans les Landes, il y avait un collectif, regroupant toutes les associations de défense des droits de l'Homme (c'était son nom) qui s'était donné pour objectif le soutien aux migrants, se réunissait régulièrement, et intervenait auprès du préfet pour défendre des dossiers de demande de titre de séjour ou autres situations, ne faudrait-il pas le ressusciter ?

Par le passé ce collectif a mené des actions significatives notamment en organisant les EGM landais (États Généraux des Migrations) à Pontonx (vendredi 27 avril 2028), puis une « caravane des migrants » de Mt de Marsan à Tarnos avec arrêt à Dax (samedi 6 octobre 2018), pour présenter la situation des migrants, témoigner d'une mobilisation citoyenne et constituer un plaidoyer.

La situation aujourd'hui des contrôles d'identité nous montre qu'il y a urgence, quelque chose se prépare qu'on ne maîtrise pas. En tant que citoyens, ne peut-on pas considérer cela comme une agression ? Cette action officiellement très médiatisée crée une tension et un climat de peur, très dérangeant....Qu'en est-il du réveil des citoyens ?

On est en France face à un pouvoir qui divise, toujours plus autoritaire, il faut être en mesure de contester sous diverses formes et avec divers moyens.

On est d'accord sur ce qu'il faut faire, alors maintenant voyons comment le faire.

Actuellement comment circule l'information sur ce qui se vit dans les Landes ?

Il faudrait réanimer le collectif pour diffuser ce qui se passe ici.

Le collectif doit être opérationnel au niveau du département pour apporter un soutien à chaque problématique locale et rendre efficace les actions à mener, exemple pour les MNA.

Qu'en est-il de la charte sur l'accueil et l'accompagnement des MNA, acceptée après 3 ans de réflexion par le Conseil Départemental, validée par des juristes, restée sans suite... sans doute lié aux questions de coût budgétaire engagé par le CD, au travail administratif qui en découle et aux contraintes liées entre les services du CD et de la Préfecture.

D'où l'importance du Plaidoyer, comment alors recréer un collectif pour éventuellement de nouveaux EGM landais auxquels seraient invités les élus pour qu'ils entendent le contenu du plaidoyer ?

1 – garder le contact entre nous pour une bonne circulation de l'information et de diffusion sur les événements à venir par exemple les 200 migrants qui arrivent ces jours-ci de la frontière espagnole, dont une partie se retrouve à l'Hôtel Océan à st Paul les Dax.

2 – la question à poser : qui animera ce collectif ? compte tenu de l'engagement, comment s'organiser ? Quelle représentation des différentes assos dans le collectif ? Pour quelles priorités, avec quels bénévoles ? etc ...

- Pour le collectif : envisager une co-animation avec une représentation par associations ou mouvements pour que cela ne repose pas sur une personne, avec un bureau ouvert à d'autres personnes.

Il faudrait qu'il soit porté par les associations elles-mêmes afin qu'il ait plus de poids que par des personnes en leur nom propre.

3 – Poser la question aux participants de la rencontre, de savoir qui veut s'engager dans le collectif ?

4 – Veiller à ce que l'engagement du collectif soit un engagement citoyen sans affichage de couleur politique

5 – Choisir un objectif : **Défense et Respect des droits fondamentaux**, qui pourrait être le nom du collectif, avec pour mission : lutte, combat, défense pour le respect des droits fondamentaux

6 – le collectif doit être départemental avec des représentations locales, par pôle en fonction des problématiques qui se poseront. Pour ce faire, nécessité de créer des réseaux.

7 – Définir les missions du collectif, préciser pour quels types d'actions

Le nouveau préfet dès son arrivée a signé en masse des OQTF ce qui pour le moment, laisse présager des relations difficiles.

Rappel, les OQTF sont des actes administratifs que peuvent être contestés devant le tribunal administratif.

Aujourd'hui, l'accompagnement est passé de 4 ans à 7 ans s'il y a OQTF et qu'il est contesté, la procédure dure 18 mois de plus, comment faire dans ces conditions pour aider les familles à vivre ?

En conclusion :

1/ Les participants présents sont d'accord pour recréer un collectif et sont prêts à s'y engager personnellement,

Reste à confirmer l'engagement des associations dont ils sont les représentants (décision de CA).

2/ Le collectif serait localisé sur Dax et son agglomération avec une vocation départementale et une éventualité sur différents pôles.

3/ Peut-on imaginer qu'en novembre ou le 18 décembre (un jeudi) pour la journée mondiale des migrants, on puisse organiser une manifestation de type EGM. Il faudrait construire un plaidoyer départemental à partir des chiffres de la réalité départementale.

4/ Le lieu probable : PONTONX

5/ Il est retenu de se retrouver, en groupe de travail pour donner une suite à cet échange fructueux. A partir de la liste d'émargement pour cette journée, une proposition sera faite à chaque participant.

Fin des travaux à 12h,

Secrétariat : Eliane Lurbe